

# SAINT ANDRE SUR ORNE

Calvados  
Rue de Stockstadt / Chemin de la Bretonnière

"Le Côtîl de l'Orne"

Opération d'aménagement réalisée par : **Terraneà**

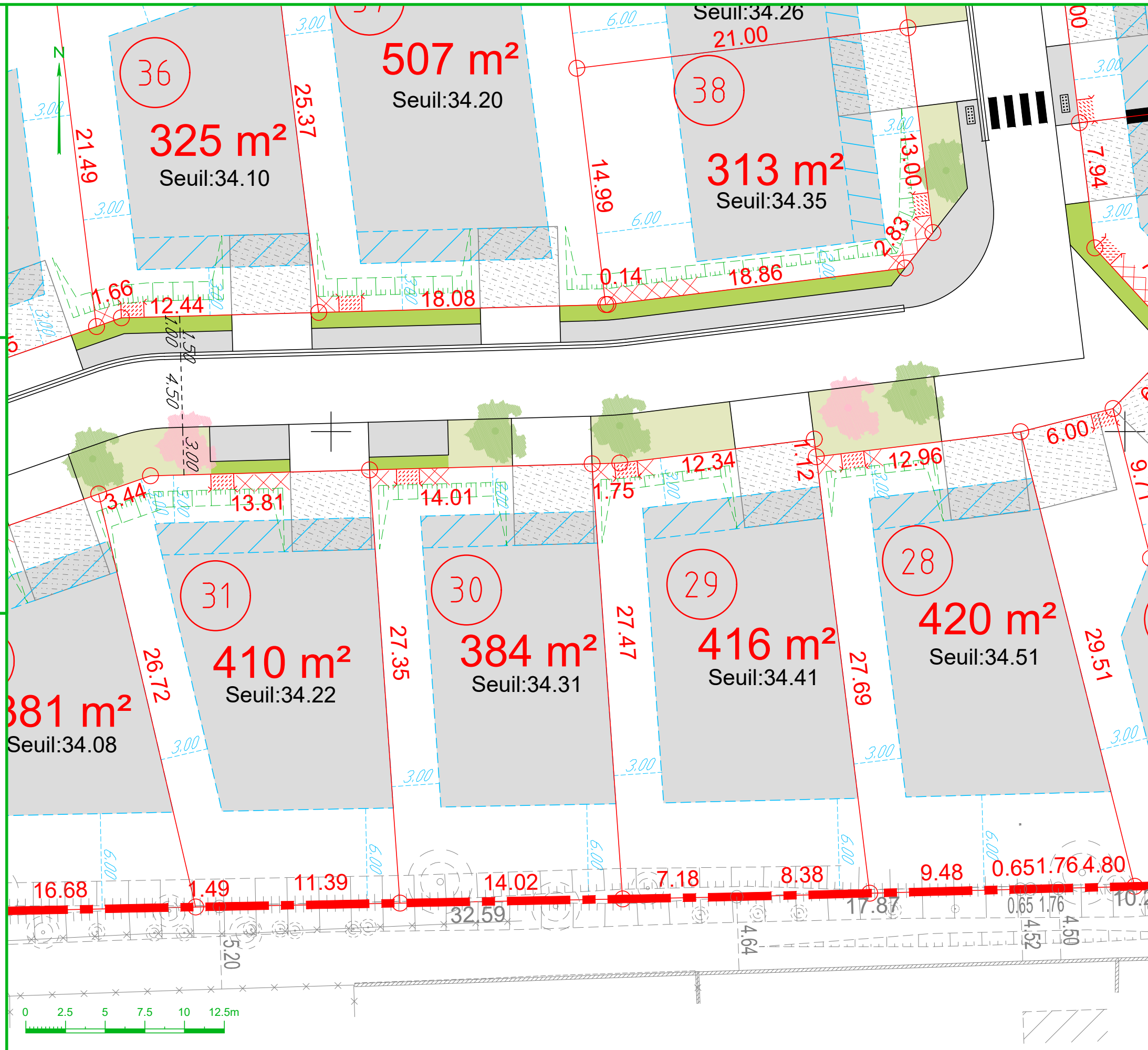
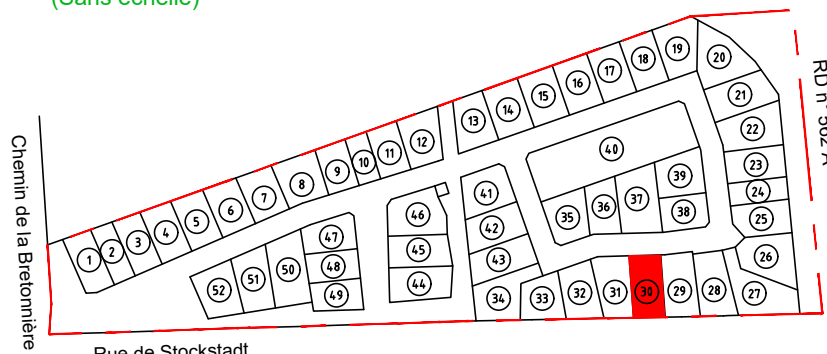
PLAN DE COMMERCIALISATION **Lot n°30**



**CABINET LANDRY**  
Conseils, Etudes, Réalisations Techniques en Aménagement Urbain  
SCP de GEOMETRES - EXPERTS www.cabinet-landry.fr CAPITAL: 200 000 Euros  
12 rue du Général Leclerc accueil@cabinet-landry.fr OGE 99002 - NAF 7112A  
14 550 BLAINVILLE SUR ORNE (CAEN) Tél : 02 - 31 - 95 - 10 - 00 RCS CAEN 422 421 123

Echelle: 1/250 Réf: 22/050 Créé le: 23/01/24-LB Mod. le:

## Localisation du lot (Sans échelle)



**Avertissement :** Les cotes et les superficies sont indiqués sous réserve du contrôle après bornage des lots.  
(Se reporter au certificat de bornage)

Extrait du plan de commercialisation se reporter au plan d'ensemble.  
Se reporter aux documents approuvés opposables du dossier de permis d'aménager

- Système de coordonnées RGF 93 CC49 zone 8 approximatif obtenu par rattachement GPS avec Nord Lambert indicatif.  
- Les cotes de nivellement sont rattachées sommairement par GPS au système d'altitude normale IGN 1969

### LEGENDE

		Périmètre du lotissement
Implantation		Zone constructible dans laquelle les bâtiments pourront être implantés, sous réserve des règles définies au P.L.U et au présent règlement de lotissement.
		Zone constructible dans laquelle les bâtiments pourront être implantés en retrait de l'alignement avec condition d'accès.
		Recul minimal par rapport aux limites séparatives et par rapport aux alignements des voies et espaces libres.
Accès		Orientation obligatoire du faitage principal
		Obligation d'implanter en limite séparative
		Zone d'accès interdit pour les véhicules
Plantations et espaces libres		Localisation indicative des talus
		Zone de plantation obligatoire d'une haie sur merton avec obligation de maintien par l'acquéreur
		Localisation théorique des haies, des arbres et des zones de plantations
Réseaux		Emplacement prévisionnel de place de stationnement public
		Localisation théorique du mobilier urbain
		Localisation théorique des branchements aux réseaux, Accès interdit à ce niveau
		Localisation de la station de relèvement pour l'assainissement des eaux usées
		Seuil : ### Seuil minimum pour raccorder les bâtiments au réseau d'assainissement des eaux pluviales
		Localisation du point de collecte du verre
		Emplacement pour transformateur

SE REPORTER AU REGLEMENT DU LOTISSEMENT